



Caisse d'allocations familiales

Par **Cece92**, le **26/10/2020** à **09:02**

Bonjour

En espérant être dans la bonne catégorie.

J'ai divorcé il y a 1 an. Je ne connais pas la nouvelle situation de mon ex mari. La caf veut que je lui donne son adresse. Je ne la connais pas.

La caf a donc suspendu toutes mes allocations y compris les allocations familiales pour mes 2 enfants.

Mon CDD s'est terminé fin septembre, depuis je n'ai plus de travail.

La caf a t elle le droit? Et comment faire pour obtenir un rétablissement d'urgence ? J'habite dans le 92, quel sorte de Tribunal saisir et dans quelle ville et à qui dois-je adresser mon courrier ?

Je suis vraiment perdue et à bout. Merci de bien répondre à toutes mes questions.
Cordialement.

Par **youris**, le **26/10/2020** à **09:35**

bonjour,

avant de penser à saisir un tribunal, vous pouvez contacter votre CAF ou même vous rendre dans leurs locaux, vous pouvez saisir le médiateur de votre caf.

je suis surpris que la CAF suspende le versment de vos aides, uniquement, parce que vous refusez de donner l'adresse de votre ex-mari que vous indiquez ne pas connaître.

voir ce lien :

<http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/connaître-vos-droits-selon-votre-situation/j-ai-une-question-sur-ma-situation-d-allocataire/je-souhaite-faire-une-reclamation-a-la-caf>

salutations